

Tél. 04.98.11.84.40

N° R.C.S. : FREJUS 783 073 570 – Capital : 575.962 €



## LE MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Madame, Monsieur, Chers sociétaires,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 14 octobre 2020. Quatre administrateurs étaient présents au Domaine dans la salle de réunion et les autres par ordinateur interposé en visioconférence.

Robert JABOUILLE ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur-gérant et de Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a demandé à l'unanimité à Christiane BOUHABEN, en tant qu'administrateur le plus ancien, d'accepter cette fonction de Présidente du Conseil d'Administration pour sa dernière année de mandat.

Par ailleurs, Christian BARON devient administrateur référent pour le personnel tout en conservant la charge des finances.

La saison d'été est maintenant terminée et nous pouvons en tirer un premier bilan.

Compte tenu du contexte sanitaire, nous pouvons considérer qu'elle a été réussie, les résidents, qu'ils soient sociétaires, ayants-droit, invités ou locataires ont dans leur très grande majorité accepté les contraintes que nous avons dû leur imposer.

La fréquentation de la piscine, certes importante, n'a pas dépassé le nombre d'usagers que les consignes de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) nous imposait, et sa fermeture de 14 h à 15 h, bien acceptée par tous, a permis une régénération de l'eau en évitant d'augmenter le dosage de chlore.

Les bals du 14 juillet et les deux pique-niques, qui ont été maintenus, ont rencontré le succès habituel et les différentes animations de l'été ont été bien suivies.

Nous regrettons cependant que certains se soient affranchis des précautions sanitaires en ce qui concerne le port du masque et le respect des distances barrière.

Nous avons eu la chance de ne pas développer de foyer d'infection à l'intérieur du Domaine dont les conséquences auraient pu être graves pour tous.

L'Assemblée Générale du 8 août 2020, organisée dans un contexte très particulier, a été très suivie et nous nous félicitons de l'importante participation au vote, bien supérieure aux années précédentes.

De très nombreux sociétaires s'intéressent maintenant à la vie du Domaine et en suivent la gestion comme le montre l'importante participation aux réunions organisées en juillet et en août. Cela ne peut que nous satisfaire et nous conforter dans notre volonté de transparence, d'information et de communication.

Comme nous vous l'avions annoncé, les premiers travaux sur le Gonfaron ont commencé début octobre, le tronçon entre les passerelles du Castelet et du Pécoulet a été élargi. La passerelle du Pécoulet a été

déposée et sera remplacée. Pendant quelques semaines, cette liaison piétonne sera supprimée, occasionnant une gêne pour les résidents du secteur.

Le Conseil d'Administration se réunira de nouveau les 12 et 13 novembre prochains.

**Pour le Conseil d'Administration**  
**L'administrateur-gérant chargé de la communication**  
**Alain TOUCHARD**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2020

### ADMINISTRATION :

- Validation :
  - du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration (R.I.C.A.). Ce document est consultable à l'administration ;
  - du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 8 août 2020 ;
  - du compte-rendu du conseil d'administration du 17 juin 2020.

### FINANCES :

- Les recettes connues à ce jour sont inférieures de 90 000 € par rapport au budget 2020.
- Le solde des charges à percevoir des associés, incluant la participation des occupants due au 30 septembre, est de 370 000 €.
- Externalisation de la comptabilité et de la paye : Un appel d'offres a été lancé auquel 5 cabinets comptables ont répondu. Le Conseil d'Administration arrêtera son choix lors de sa réunion du 12 et 13 novembre 2020.

### PERSONNEL :

- Le Conseil d'Administration a pris connaissance du compte rendu de la réunion avec le C.S.E.
- Validation du recrutement d'une Réceptionniste au mas administratif et d'un personnel au service technique en remplacement d'un départ.

### JURIDIQUE :

- Associations du Domaine : Le Conseil d'Administration a décidé de leur soumettre un projet de convention.

### COMMUNICATION :

- Projet de centrale béton et enrobé sur la zone industrielle du Capitou : Décision a été prise par le Conseil d'Administration d'adhérer à l'association de défense.

### ANIMATION DU DOMAINE :

- Les 60 ans du Domaine : diverses propositions d'organisation de cet évènement ont été seront examinées et validées au conseil d'administration du mois de novembre.

### SECURITE :

- Un appel d'offre va être lancé pour l'achat de matériel de sécurité et la vérification des extincteurs.

### TRAVAUX :

- Travaux Gonfaron : Validation du contrat de maîtrise d'œuvre Hydratec.
- Budget d'investissement 2021 : Présentation d'un plan d'investissement pluriannuel qui sera validé au conseil du mois de novembre.

**TRAVAUX GONFARON.... C'EST PARTI !**



## QUELQUES RAPPELS...

**Alarmes sirènes en cas d'évacuation** : 1 sonnerie de 5 minutes. Attention : Chaque premier mercredi du mois à 12 h un test est effectué sur les sirènes : 1 sonnerie de 1 à 2 minutes.

**Plan d'évacuation** : Il est recommandé à chaque associé de bien vouloir afficher dans son mobil-home le plan d'évacuation du Domaine mis à sa disposition au mas administratif ou téléchargeable sur le site internet du Domaine.

**Détecteur de fumée** : Sa mise en place est devenue obligatoire dans les mobil-homes et caravanes depuis le 8 mars 2015. N'oubliez pas de changer les piles de l'appareil chaque année afin d'éviter, en votre absence, un déclenchement intempestif et l'intervention dans votre installation de notre responsable sécurité ou des Pompiers pour stopper l'alarme. Tous dégâts occasionnés sur votre installation lors d'une intervention seraient à votre charge.

### **Assurances :**

- Nous rappelons aux sociétaires l'obligation, chaque année lors de la remise du macaron, de nous présenter un justificatif d'assurance du ou des véhicules, accompagné de l'attestation d'assurance RC et incendie pour l'ensemble de leurs installations.

- A la demande de notre compagnie d'assurance, les sociétaires dont le deux-roues reste stationné au magasin, doivent chaque année nous communiquer leur attestation d'assurance en cours de validité pour le véhicule entreposé.

**Plages d'ouverture des Mas Sanitaires** : Du 1<sup>er</sup> jour des vacances de Pâques jusqu'au 30 septembre (l'Oustalet reste ouvert jusqu'à la fin du Roc d'Azur).

**Blocs poubelles** : Tous les containers, ordures ménagères et bacs jaunes actuellement regroupés au bloc poubelles du Théâtre de Verdre, seront remis dans les hameaux début avril 2020.

**Tri sélectif** : Pour satisfaire aux enjeux écologiques du tri et du recyclage, mais également pour des raisons budgétaires, nous demandons aux associés de bien vouloir procéder au tri de leurs déchets. Un dépliant d'information est disponible au mas administratif.

**Benne à « monstres »** : Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, le lundi et le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 / du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, uniquement le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

**Compteur eau** : Chaque associé est responsable de l'entretien de son propre compteur et en cas de remplacement qui ne peut être décidé et réalisé que par le Domaine, les frais engagés sont facturés à l'associé concerné.

**Entretien des installations** : Nous vous rappelons que vous devez régulièrement procéder au nettoyage de vos parcelles et des aiguilles de pin sur le toit de vos installations.

**Fossés** : Il est interdit de déposer les branches dans les fossés. Les sociétaires doivent entretenir les fossés en périphérie de leur parcelle.

**Distribution des colis** : Depuis le 1.01.2018, la distribution de tous les colis est effectuée à la Poste du Domaine et non plus au mas administratif (selon horaires affichés à la Poste).

**Traitement et maladie du palmier** : Tout associé ayant sur sa parcelle un ou plusieurs palmiers doit se rapprocher des services techniques afin de recueillir les informations relatives au traitement, à l'abattage et à l'évacuation de palmiers malades. Seules les entreprises habilitées peuvent intervenir et en aucun cas les services du Domaine.

**Les terrains militaires autour du Domaine** sont interdits d'accès.

## PRE-ENREGISTREMENT...

- **Pré-enregistrement associés et ayants droits** : Dans le but d'éviter les longues files d'attente au mas administratif, nous vous encourageons à utiliser le pré-enregistrement des associés et ayants droits sur le site internet du Domaine à l'adresse [www.domainedupindelalegue.fr](http://www.domainedupindelalegue.fr),

Nous vous rappelons les 3 types d'opérations possibles avec ce système :

- 1 – Demande de macarons pour le véhicule avec lequel vous allez venir au Domaine.
- 2 – Demande de cartes de résidents pour vous-mêmes et vos ayants-droit inscrits dans les registres du Domaine.
- 3 – Inscription pure et simple pour un nouveau séjour au Domaine. De plus, n'hésitez pas à consulter l'aide en ligne qui se trouve dans la rubrique pré-enregistrement. Svp, utilisez ce moyen moderne. Merci à vous.

## 1) Nous vous rappelons, ci-dessous, la procédure à suivre pour vous connecter au site internet du Domaine :

L'adresse du site internet est [www.domainedupindelalegue.fr](http://www.domainedupindelalegue.fr).

En en-tête du site, cliquez sur « connexion ». Il vous est demandé un « identifiant » et un « mot de passe ».

Concernant l'identifiant : saisissez votre nom de hameau, suivi du numéro d'îlot, par exemple : « acassi.01 » (bien mettre le point entre le nom du hameau et le numéro de l'îlot).

Attention : pour Rocco, écrire roco ; pour Bau Dou Ser, écrire bau.dou.ser.

Concernant le mot de passe : il s'agit du numéro général attribué à l'îlot, en 5 chiffres obligatoirement.

Saisissez votre numéro général en insérant des 0 (zéro) à gauche. Exemple : pour le numéro général 2430, écrire 02430 ; pour le numéro général 458, écrire 00458.

Vous pouvez changer ce mot de passe pour en avoir un plus personnel en suivant la procédure mentionnée à l'écran.

En cas d'oubli de ce mot de passe lors d'une nouvelle connexion, il vous suffira de cliquer sur « mot de passe oublié ».

Pensez à renseigner votre adresse e-mail afin que votre mot de passe puisse vous être renvoyé automatiquement.

Une fois connecté, cliquez sur INFORMATIONS, où vous pourrez lire les communications du Conseil d'Administration.

**Si vous souhaitez recevoir rapidement les informations concernant le Domaine**, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse e-mail à : [service.administratif@pindelalegue.fr](mailto:service.administratif@pindelalegue.fr) en indiquant votre nom, prénom et numéro général.

### ANIMAUX ET INSECTES

**Les chiens** : Ils doivent être, en permanence, sous contrôle de leur maître, attachés ou tenus en laisse, voire muselés selon la législation. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls sur les îlots (art. 6.4. e du Règlement Intérieur). En cas de manquement à cette règle, le contrevenant se verra infliger une pénalité de 1 unité de base (Art. 8.3.2. a du Règlement Intérieur).

**Les chats** : Nous rappelons qu'une campagne de stérilisation des chats errants est organisée toute l'année par des sociétaires bénévoles avec l'accord de l'administration du Domaine pour éviter une prolifération féline.

**Les sangliers** : Il est formellement interdit, sous peine de sanctions, de nourrir les sangliers lesquels sont classés nuisibles dans le Var.

**Prévention et lutte contre les moustiques** porteurs de maladies graves, il faut éviter leur prolifération : en supprimant les eaux stagnantes autour et sur votre parcelle (seaux, vases, soucoupes, flaques d'eau permanentes, etc...).

## Carnet de la Sirène :

### **Naissances :**

**Lewis LETELLIER**, le 15.09.2020, petit-fils de M et Mme KNOLL, Caloussu 30.

**Pauline GOETZ**, le 28.09.2019, petite-fille de M. et Mme GOETZ, Caloussu 41

**Tom ALLEGRE**, le 7.10.2019, petit-fils de M. et Mme MIRALLES FOMINE, Esbadaïa 27.

**Eléane LOLLIEROU**, le 2.12.2019, fille de M. et Mme LOLLIEROU, Pécoulet 75 et petite-fille de M. et Mme HEGOBURU, Pécoulet 76.



web